

BRUXELLES PATRIMOINES

N°014

AVRIL 2015

DOSSIER LA FORÊT DE SOIGNES

VARIA

Le Jardin zoologique de Bruxelles

Les parcs de Laeken dans
leur contexte

Le Prix du Paysage
du Conseil de l'Europe



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

ARBRES REMARQUABLES EN FORÊT DE SOIGNES

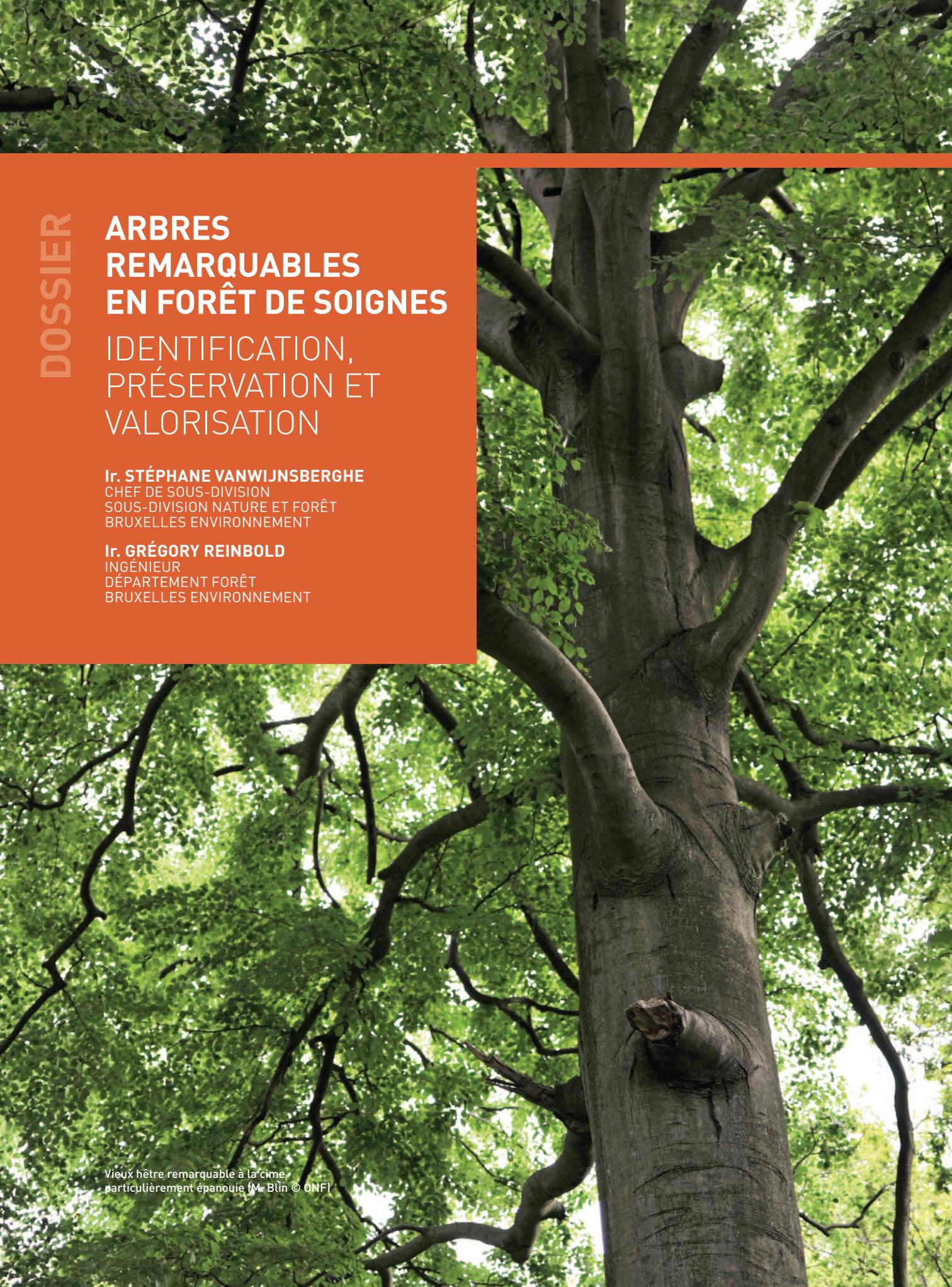
IDENTIFICATION,
PRÉSERVATION ET
VALORISATION

Ir. STÉPHANE VANWIJNSBERGHE

CHEF DE SOUS-DIVISION
SOUS-DIVISION NATURE ET FORÊT
BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Ir. GRÉGORY REINBOLD

INGÉNIEUR
DÉPARTEMENT FORÊT
BRUXELLES ENVIRONNEMENT



*COMMENT DÉFINIR L'ARBRE REMARQUABLE EN FORÊT DE SOIGNES ?
TRADITIONNELLEMENT DEUX APPROCHES COEXISTENT, L'UNE BASÉE SUR LES
CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES DE L'ARBRE ET REPOSANT SUR LE
« CHOC ÉMOTIONNEL » QU'IL PEUT PROVOQUER ET L'AUTRE, PLUS NORMATIVE ET
SCIENTIFIQUE, UTILISÉE DANS LE CADRE DES INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES.*

À côté du travail d'inventaire scientifique réalisé par la Direction des Monuments et des Sites, Bruxelles Environnement a établi un inventaire des arbres remarquables et curieux basé sur l'approche émotionnelle. L'Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes a été invitée à participer activement à l'établissement de cette liste de référence qui, s'agissant d'êtres vivants, continuera à évoluer. En effet, l'observation des arbres remarquables en milieu forestier permet de les suivre dans leur évolution naturelle du jeune semis, à l'arbre pluri-centenaire en cours de décomposition.

Quand on parle d'arbres remarquables en Région bruxelloise, on pense le plus souvent à des arbres isolés, des parcs ou des jardins, publics ou privés. La forêt est rarement évoquée car notre attention s'attache à l'ensemble et non à chaque arbre individuellement. Les arbres remarquables forestiers représentent pourtant un patrimoine naturel considérable, le plus souvent insoupçonné car les sujets d'exceptions sont « cachés dans la masse ».

Une enquête réalisée en France témoigne de l'intérêt du public pour les arbres remarquables forestiers : 65 % des personnes interrogées jugent que « protéger les plus beaux arbres » est très prioritaire pour la forêt ; 92 % considèrent cette action comme très prioritaire ou plutôt prioritaire. L'attachement au « bel arbre » est donc consensuel, même en forêt¹. Il est « [...] des cas où la forêt cache l'arbre, car profonde, elle subtilise parfois au regard des beautés insoupçonnées »². L'objectif

pour le gestionnaire forestier est alors de dévoiler ces richesses cachées (ou non). « Porteur de fortes valeurs affectives [...], [l'arbre remarquable] est le point d'attraction par lequel un certain public découvrira ou redécouvrira la forêt »³. L'arbre remarquable contribue ainsi « [...] à la qualité paysagère de la forêt 'vue de l'intérieur', à laquelle le public est de plus en plus sensible »⁴.

Dans cette optique, au début des années 2000, un inventaire des arbres remarquables de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes (1.654 ha) a été initié. Il avait pour but de faire connaître ce patrimoine auprès du public et d'en assurer la préservation. En 2003, l'action a été reprise dans le plan de gestion du massif⁵. Dix ans plus tard, une première liste de désignation est arrêtée, fruit d'une collaboration entre Bruxelles Environnement (BE) et l'Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes (APAFS)⁶.

DÉFINITION DE L'ARBRE REMARQUABLE

Pour qu'un arbre soit considéré comme remarquable en forêt, il faut qu'il ait préalablement été remarqué, au moins par les personnes chargées de répertorier les arbres. L'« arbre [remarquable] sort de l'ordinaire, de l'anonymat, il est remarqué, personifié »⁷. « Les arbres remarquables sont des arbres dotés d'une forte personnalité. [...] [Il] attire l'attention et rejette ses congénères qui constituent le peuplement forestier dans l'ombre »⁸. Les plus vieux arbres remarquables sont ainsi souvent nommés (le chêne Joséphine à Forest, le hêtre Visart en forêt de Soignes par exemple) et prennent une place particulière parmi nous.

Approche émotionnelle

La première approche pour définir l'arbre remarquable est basée sur les caractéristiques morphologiques de l'arbre. Au cours de son développement, l'arbre « s'installe dans

le paysage et à un moment donné il devient le paysage lui-même [...]. L'arbre peut alors devenir remarquable»⁹. L'arbre remarquable se différencie des autres arbres par «sa morphologie: élancement prodigieux, circonférence impressionnante, branches hypertrophiées [...] [ou par] sa difformité: chancre, loupe, brousse, moignon de cime»¹⁰.

Cette approche de l'arbre remarquable s'appuie sur les notions de «choc émotionnel» ou de «coup de cœur» ressenti par la personne chargée de réaliser l'inventaire. G. Feterman, Président de l'association A.R.B.R.E.S.¹¹ a très bien décrit ce processus: «Un arbre remarquable, c'est d'abord une émotion, un coup de cœur, un souffle coupé devant un incroyable témoin du passé qui surgit devant vous au détour d'un chemin»¹². Selon cette approche, un arbre est intrinsèquement remarquable ou ne l'est pas, quels que soient sa localisation (au sein d'un peuplement ou en bordure d'un chemin, d'une route) ou son état sanitaire (en pleine vitalité, signes d'attaques de champignons, dépérissant...).

Cette approche est éminemment subjective. «La notion du beau, de l'exceptionnel, du remarquable, de la valeur culturelle, est éminemment aléatoire, fluctuante, liée à des critères auxquels adhère ou non une société. Dans cette même société, toutes ces valeurs évoluent, les critères de choix se modifient selon les époques»¹³. Les scientifiques ont tenté d'objectiver les critères à l'origine de ces choix via des enquêtes de perception paysagère. Dans le cadre de ces enquêtes, les participants sont amenés à évaluer leurs choix en termes de préférence, d'attractivité ou d'esthétique. «De telles réponses sont fréquemment recueillies, les observateurs identifiant facilement les beaux arbres. Par contre, malgré

cette connaissance tacite, ils peinent à expliquer cette qualité visuelle»¹⁴.

Approche scientifique

La deuxième approche pour définir l'arbre remarquable est plus normative et se veut scientifique. Elle est utilisée dans le cadre des inventaires régionaux et nationaux des arbres remarquables. Les arbres répondant à des critères prédéfinis bénéficient d'un statut légal.

Selon cette approche, la valeur patrimoniale de chaque arbre est évaluée sur base de ses qualités esthétiques (aspect de l'arbre et dimension) mais aussi sur la rareté de l'espèce, l'isolement (seul ou en groupe), la présence dans le paysage, la localisation, l'état sanitaire, la valeur historique et ornementale, la longévité... «L'arbre peut [...] devenir remarquable, d'abord par sa dimension, mais aussi par son rapport à l'espace, son emplacement, sa particularité au regard de ses congénères qu'ils soient ou non de la même essence»¹⁵. Pour chaque critère un spécialiste attribue une cote à l'arbre. L'utilisation de ces critères n'est pas la même selon que l'on se situe au cœur d'un massif, le long d'un chemin ou en ville. En milieu urbain, un arbre sans défaut ou pathologie aura nécessairement une plus grande valeur qu'un arbre dépérissant ou grevé de tares incurables car son espérance de maintien à long terme est fortement liée au fait qu'il n'engendre pas de risque pour les riverains. En forêt, ce critère ne revêt pas la même importance, au contraire. Les arbres creux, abritant des champignons ou des animaux, sont d'autant plus pittoresques et intéressants en termes de biodiversité.

Pour l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale (hors forêt de Soignes), «il s'agit de principes et critères qui permettent d'évaluer la valeur patrimoniale d'un arbre [...]. Une formule

expérimentale et des coefficients de pondération nous permettent d'accorder plus d'importance aux critères purement scientifiques comme la circonférence, la rareté de l'espèce à Bruxelles ou encore l'intérêt historique. Tandis que l'ensemble de ces critères permet de comparer les arbres entre eux sur base de leur valeur patrimoniale, seuls les critères purement scientifiques, comme la circonférence combinée à l'espèce (ou variété) ou l'intérêt historique, sont déterminants pour recenser un arbre dans le cadre de cet inventaire. Par exemple, un arbre de trop faible circonférence pour son espèce et appartenant à une espèce commune à Bruxelles ne sera pas recensé, même s'il satisfait parfaitement aux critères de position, de localisation et d'isolement»¹⁶. Nous verrons que cela n'est pas forcément vrai dans l'inventaire des arbres remarquables de la forêt de Soignes.

DÉMARCHE

La démarche qui a été retenue pour réaliser l'inventaire des arbres remarquables de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes est celle du «choc émotionnel». Pour limiter la subjectivité liée à cette méthode, l'évaluation des arbres a été réalisée par plusieurs personnes (quatre en moyenne) de l'Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes. Ces personnes n'ont aucune connaissance dendrologique particulière. C'est leur passion pour la forêt de Soignes et ses arbres qui les anime. Il a été convenu avec l'Association de réaliser l'inventaire au rythme d'une coupe par an (la coupe de l'année), soit environ 200 ha.

La première étape de la démarche a consisté à se mettre d'accord sur une fiche descriptive des arbres identifiés comme remarquables. Cette fiche se compose de trois volets: un volet

«données administratives» (date de la fiche, personnes présentes, localisation de l'arbre, saison...), un volet descriptif de l'arbre (essence, circonférence, hauteur, particularités morphologiques...) et un volet sur son état sanitaire (présence de champignons, état du feuillage...). Ce dernier volet a pour but de sensibiliser les membres de l'Association à la fragilité des arbres et à leur finitude. Les nombreuses discussions en cours d'inventaire entre Bruxelles Environnement et l'Association ont permis de faire évoluer la démarche ainsi que la notion même de l'arbre remarquable.

Trois classes ont été retenues : arbres remarquables, arbres candidats remarquables et arbres curieux. Ces derniers sont des arbres qui, sans être remarquables, présentent des particularités morphologiques intéressantes : architecture du houppier, présence de loupes, particularité d'écorce... Chaque arbre a fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les membres de l'Association chargés de l'inventaire. Cette démarche reste subjective tant dans la définition des classes que dans l'attribution de chaque arbre à une de ces classes. Néanmoins, le fait que la décision de classement ait été adoptée par consensus atténue la subjectivité de l'approche. De plus, au fur et à mesure que la connaissance des nombreux arbres d'intérêt augmente, le caractère réellement exceptionnel des sujets remarquables est de plus en plus pertinent.

Un premier inventaire a été achevé début 2009. Il comprenait 287 arbres : 92 arbres remarquables, 141 arbres candidats remarquables et 54 arbres curieux. En mars 2009, une présentation des premiers résultats a été faite aux gardes forestiers de la forêt de Soignes et a permis de faire émerger un biais dans la démarche. Certains arbres – principalement les arbres

candidats remarquables – avaient été inclus dans l'inventaire dans le seul but de les sauver du marteau du forestier. Après discussion avec l'Association, il a été convenu de simplifier les catégories en se limitant aux seuls arbres remarquables et arbres curieux. Lors de cette discussion, il a également été demandé à l'Association, afin de ne pas galvauder ce statut, de sélectionner les plus beaux arbres dans la liste des 233 arbres identifiés comme remarquables et candidats remarquables. Une centaine d'arbres a été retenue à la fin de cette deuxième sélection.

La centaine d'arbres a été réévaluée par le garde forestier responsable du triage concerné et de quelques membres de l'Association. Lors de cette réévaluation, le garde a attiré l'attention des membres de l'Association sur des arbres ne figurant pas dans la liste mais qui, à ses yeux, méritaient d'y figurer. Il a également pu remettre en question certains choix de l'Association. Enfin, la liste définitive a été arrêtée par consensus entre les personnes en présence. Elle comprend 144 arbres dont 91 remarquables et 53 curieux. Ces arbres ont ensuite été marqués à la couleur. La liste des arbres remarquables vient compléter le parcellaire de gestion. Elle est confidentielle afin d'éviter la circulation hors chemin qui résulterait de leur visite.

Selon le principe «un arbre est remarquable ou ne l'est pas», lorsque l'un de ceux-ci disparaît (renversé par le vent ou abattu pour des raisons de sécurité, par exemple), il n'est pas prévu de désigner un nouvel arbre pour maintenir un quota. Cet inventaire évoluera donc selon le hasard des rencontres.

Dans le cadre d'un stage de fin d'étude de bachelier «Forêt et Nature», un étudiant de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet de Ath

a parcouru la forêt pour géo-réévaluer, à l'aide d'un GPS, chaque arbre remarquable ou curieux. Pour ce travail, l'étudiant était accompagné de membres de l'Association et d'un représentant de la Direction des Monuments et des Sites (DMS) de la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de ce passage, les arbres ont été réévalués selon les critères de l'Association et ceux développés par la DMS.

RÉSULTATS

À ce jour, 91 arbres remarquables (87 feuillus et 4 résineux) et 53 arbres curieux (52 feuillus et 1 résineux) ont été identifiés (fig. 1). Comme attendu, la majorité des arbres remarquables et curieux sont des hêtres. Ils représentent 77 % des arbres, ce qui correspond au taux de présence de cette essence dans le massif. Les chênes représentent, quant à eux, 7 % des arbres remarquables et curieux. Souvent associés aux charmes, ces deux essences totalisent 12,5 % des arbres. La chênaie couvre 16 % de la surface de la partie bruxelloise du massif. Les feuillus divers (érable, frêne, merisier...) ne représentent, quant à eux, que 7 % des arbres remarquables et curieux, et les résineux moins de 4 % (ils couvrent pourtant 8 % de la surface du massif).

La grande majorité des arbres remarquables sont des arbres «sur-maturation» quelle que soit l'espèce : hêtres, chênes, charmes ou autres (fig. 2 à 5). Il est intéressant de noter qu'ils ont le plus souvent des circonférences supérieures aux arbres curieux. Ceci n'est pas étonnant du fait de la définition donnée à chacune des deux catégories : les arbres curieux reprennent des arbres présentant des particularités morphologiques (architecture du houppier, présence de loupes, particularité d'écorce...) sans pour autant être remarquables.

Parmi les arbres curieux figurent :

- des hêtres «portiques», c'est-à-dire deux hêtres de forte dimension situés de part et d'autre du chemin et qui font penser à une entrée monumentale (effet porte, en paysage);
- un hêtre bas branchu, de 300 cm de circonférence, dénommé «la pieuvre»;
- un hêtre à «moustache», qui a développé sur le tronc des branches secondaires;
- un hêtre au port fastigié, de 291 cm de circonférence;
- un hêtre de 200 cm de circonférence dénommé le «Quasimodo», qui présente une excroissance marquée sur le tronc;
- un charme de 120 cm de circonférence dont le tronc ne fait qu'un mètre de hauteur et dont le diamètre de la couronne est de l'ordre de 20 m;
- des cépées de châtaignier (cinq troncs), de chêne rouge d'Amérique (quatre troncs), de hêtre (quatre troncs)...
- des arbres enlacés ou soudés.

Au sein des arbres remarquables :

- des hêtres, des chênes... de forte dimension, de parfaite cylindricité, droits, au houppier ample (arbres dits «Apollons»);
- des hêtres à fibre torse dextrogyre¹⁷, à colonnade (à colonnes longitudinales marquées dans le tronc), à loupe importante (fig. 6)...
- des charmes crevassés, aux formes tortueuses particulièrement marquées...

À ces arbres remarquables, il faut ajouter les arbres commémoratifs: un chêne commémoratif du centième anniversaire de l'asbl les Amis de la forêt de Soignes et quatre chênes dédiés à des personnalités qui ont œuvré pour la défense de la forêt de Soignes (le chêne Cosyn, par exemple) ou à d'anciens gestionnaires du massif (chênes Crahay, Liénard et Lejeune).

Essences	Arbres remarquables	Arbres curieux	Total
Feuillus			
Hêtre	71	40	111
Chêne	9	1	10
Charme	2	6	8
Érable sycomore		1	1
Érable plane	1		1
Frêne	1	1	2
Châtaignier	1	1	2
Merisier	1	1	2
Chêne d'Amérique		1	1
Tilleul	1	0	1
Résineux			
Épicéa	1		1
Douglas	2		2
Pin	0	1	1
Mélèze	1		1
Total	91	53	144

Fig. 1 Répartition par essence des arbres remarquables et curieux en forêt de Soignes (tableau de S. Vanwijnsberghe).

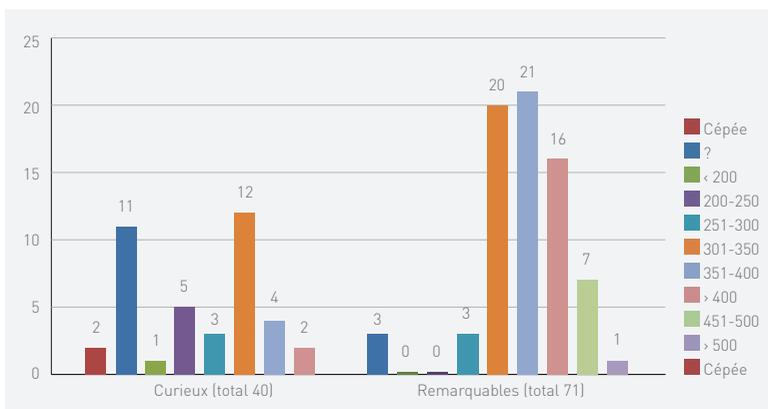


Fig. 2 Répartition des hêtres curieux et remarquables selon les classes de circonférence (graphique réalisé sur base de chiffres fournis par S. Vanwijnsberghe).

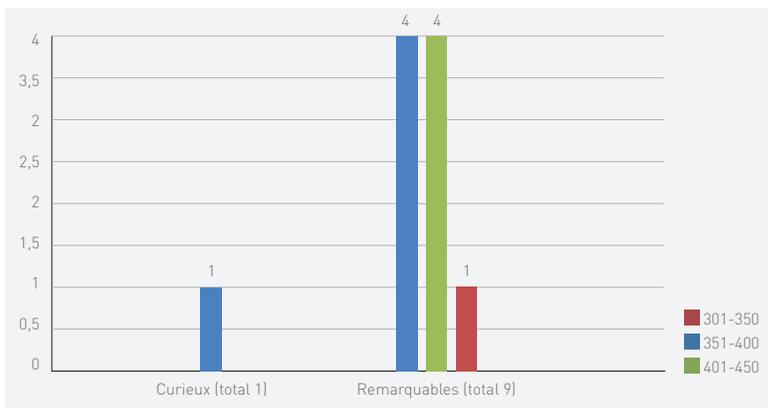


Fig. 3 Répartition des chênes curieux et remarquables selon les classes de circonférence (graphique réalisé sur base de chiffres fournis par S. Vanwijnsberghe).

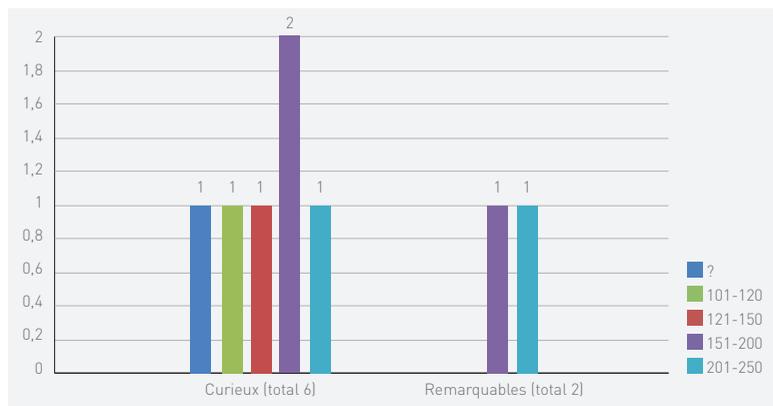


Fig. 4
Répartition des charmes curieux et remarquables selon les classes de circonférence (graphique réalisé sur base de chiffres fournis par S. Vanwijnsberghe).

Essences	Arbres curieux	Arbres remarquables
	Circonférence	Circonférence
Feuillus		
Châtaignier	cépée	347
Chêne rouge d'Amérique	cépée	
Érable sycomore	220	
Érable plane		351
Frêne	177	365
Merisier	cépée	260
Tilleul		200
Résineux		
Douglas		311 et 325
Épicéa		201
Mélèze		357
Pin	?	

Fig. 5
Circonférence des arbres « autres » (tableau de S. Vanwijnsberghe).

Les arbres remarquables et curieux qui ont été intégrés à l'inventaire scientifique ont parfois nécessité de déroger au critère de la dimension du tronc habituellement utilisé comme critère de décision pour l'intégration ou non d'un arbre à l'inventaire scientifique. Par exemple, la majorité des hêtres repris à l'inventaire, poussant hors milieu forestier et bénéficiant donc de plus de lumière, ont un port différent. La moyenne des trois plus gros sujets, situés tout site confondu (jardin privé, parc, square), est ainsi de 564 cm, ce qui donne un seuil d'inscription à l'in-

ventaire de 282 cm (moyenne des trois plus gros/deux).

MARQUAGE ET MISE EN VALEUR

Les arbres remarquables et curieux sont signalés à la peinture. Les modalités pratiques de marquage ont été discutées avec les membres de l'Association. Elles sont inspirées du marquage des arbres remarquables réalisé en forêt de Fontainebleau : carré de 8 cm de côté pour les arbres remarquables

et triangle de 9 cm de côté pour les arbres curieux, de couleur bleue.

La mise en valeur des arbres remarquables consiste à rendre l'arbre plus visible, soit dans son entièreté, soit pour la partie qui a justifié son statut. Il s'agit également de préserver, voire améliorer, les qualités paysagères de son environnement, afin de conforter son caractère remarquable. La mise en valeur passe principalement par un travail dans le sous-bois qui consiste en un abattage sélectif du taillis. Néanmoins, pour préserver leur environnement et ne pas compromettre la viabilité des arbres remarquables, ces interventions doivent être légères. Ainsi, un juste équilibre doit être trouvé entre mise en valeur et préservation de l'environnement direct des arbres remarquables. À l'intérieur des peuplements, aucune mise en valeur particulière n'est prévue afin de ne pas stimuler la circulation du public dans ces zones. Par contre, pour les arbres visibles depuis le réseau de chemins, le sous-bois sera travaillé de façon à améliorer leur perception et le cadre paysager global.

Le garde forestier, dont dépendent ces travaux, peut agir sur les perceptions directes ou filtrées, les co-visibilités, les arrière-plans, les scénographies d'approche... Des fiches-actions ont été réalisées dans le cadre de l'étude paysagère de la forêt de Soignes¹⁸. L'une d'entre elles traite de la mise en valeur des arbres remarquables. Une première formation d'appropriation de ces fiches-actions (et des actes techniques qui en découlent) a été dispensée aux gardes forestiers. Une formation continuée est prévue pour permettre d'affiner ces techniques. En matière de gestion forestière, les arbres remarquables et curieux bénéficient d'un statut particulier. Ceux présents à l'intérieur du peuplement sont maintenus jusqu'à



Fig. 6

Hêtre avec loupe de pied protubérante. La formation de la loupe est due à un développement extraordinaire de cellules (M. Blin © ONF).

leur dégradation physique. Ils entrent ainsi dans le quota de maintien de vieilles réserves et contribuent à atteindre les objectifs de conservation de la nature. Par contre, pour les arbres situés le long des chemins, ce sont bien entendu les prérogatives de sécurité qui décident de leur maintien. L'Association est informée des décisions d'abattage et de leur justification.

Par le passé, certains arbres historiques, comme le hêtre Visart¹⁹ par exemple, ont fait l'objet de cartes postales. À l'heure actuelle, pour faire connaître ce patrimoine naturel et le promouvoir auprès du grand public, différentes actions peuvent être envisagées : création d'itinéraires de découvertes, édition d'un guide, réalisation d'expositions photos ou d'événements. Dans l'immédiat, l'inventaire sera disponible sur le site des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale (www.arbres-inventaire.irisnet.be).

CONCLUSION

L'arbre se remarque plus aisément lorsqu'il est entouré par la ville et tout ce qu'elle a de minéral. S'il a eu l'opportunité de se maintenir malgré l'urbanisation, il constitue alors un élément historique, trace d'un passé forestier ou agricole, et sa valeur en tant qu'arbre remarquable est encore accrue. En forêt, l'arbre doit se faire remarquer parmi les autres et accrocher notre regard, faire appel à notre émotion.

« Que l'on pense aux arbres vénérés, à ceux qui ont une valeur historique, que l'on évoque, les arbres choisis comme point de repère, ou ceux qui se sont vus attribuer un rôle officiel, tous doivent leur présence aujourd'hui aux choix des hommes. Il en est de même pour ceux qui se rapportent à une légende, ou ceux qui sont liés au culte et à la religion. Ils sont désormais partie prenante du patrimoine naturel, mais surtout culturel et méritent alors protection »²⁰. Le fait qu'ils soient parvenus jusqu'à nous est le fruit de qualités naturelles, peut-être génétiques, mais surtout la conséquence de décisions humaines. « L'arbre remarquable forestier naît de la conjonction du regard d'une société humaine et de l'action du forestier. »²¹

Les critères dimensionnels et morphologiques s'avèrent déterminants pour l'identification des arbres remarquables forestiers. Le critère de forme peut concerner des arbres au port forestier majestueux mais aussi des arbres au port tourmenté²². « Mieux que tout autre, le gros et vieil arbre s'affirme comme une puissance insondable, infatigable, sans principe ni fin – dans la mesure où il est dépourvu de sys-

tème nerveux – et les hommes s'y reconnaissent. Le sentiment esthétique prolonge cette métaphysique de la nature ; il émerge lorsque l'observateur se fait clair miroir de l'objet et considère l'arbre en lui-même : la contemplation expérimente l'identité du sujet et de l'objet. Bien plus, si la fleur fragile et éphémère relève du paradigme du beau, l'arbre remarqué suscite davantage le sentiment du sublime. Pour reprendre la distinction kantienne, le gros et vieil arbre est admiré mathématiquement – plus il est grand, plus le spectateur est dépassé, incapable de l'appréhender d'un regard – mais aussi dynamiquement – il suggère la puissance qu'il a fallu pour sortir de terre, il apparaît comme l'instantané d'une violente irruption du sol et révèle ainsi la force de la nature et sa résistance dans le temps. »²³

Même si ces arbres sont remarquables, ils ne sont pas éternels. « Certes l'âge est un facteur de disparition incontournable. Un arbre naît, grandit, se développe comme tout être vivant. Après une période de maturité, il devient peu à peu sénéscent, s'approchant lentement de la mort. Protéger les arbres remarquables ne doit pas conduire à oublier cette donnée fondamentale : un arbre est un être vivant, qui a une durée de vie limitée. »²⁴ L'intérêt d'observer les arbres remarquables en milieu forestier réside justement dans l'opportunité qui nous est offerte de les suivre dans leur évolution naturelle du jeune semis à l'arbre pluri-centenaire en cours de décomposition. Avec un peu de chance, vous pourrez même avoir l'occasion de voir de jeunes semis prendre racine dans le terreau de leur ancêtre...

NOTES

1. GRANET, A.-M., « Les arbres remarquables en forêt publique », *Arbres remarquables, arbres remarquables - Cahier d'études n° 20 du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises*, CNRS, Paris, 2010, p. 70-71.
2. LECOMTE, F. (dir.), *Guide de gestion : les arbres remarquables en forêt*, ONF, Paris, 2001, 48 pages, p. 4.
3. *Ibidem*, p. 5.
4. *Ibidem*, p. 5.
5. VANWIJNSBERGHE, S., *Plan de gestion de la Forêt de Soignes (partie de Bruxelles-Capitale)*, BE-IBGE, Bruxelles, 2003, 163 pages + 18 annexes.
6. Association bruxelloise fondée en 1999 et basée à Uccle.
7. ALLAIN, Y.-M., « Les arbres remarquables de demain », in *Arbres remarquables, arbres remarquables, op. cit.*, (p. 10-14), p. 10.
8. LECOMTE, F. (dir.), *op. cit.*, p. 7.
9. ALLAIN, Y.-M., *op. cit.*, p. 10.
10. CORVOL, A., Préface in *Arbres remarquables, arbres remarquables, op. cit.*, (p. 3-6), p. 3.
11. Association *Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde* créée en France en 1994.
12. FETERMAN, G., *La France des Arbres remarquables*. Éditions Dakota, Paris, 2003.
13. ALLAIN, Y.-M., *op. cit.*, p. 13.
14. LE LAY, Y. F., « Les beaux arbres : de la connaissance tacite à la connaissance explicite ? », *Arbres remarquables, arbres remarquables, op. cit.* (p. 57-62), p. 58.
15. ALLAIN, Y.-M., *op. cit.*, p. 10.
16. <http://arbres-inventaire.irisnet.be>, site de l'Inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale consulté en 2013.
17. Au cours de la démarche d'inventaire, les hêtres à fibres torsées ont retenu l'attention des évaluateurs. Deux types ont été identifiés : des dextrogyres (vissés à droite) et des lévogyres (vissés à gauche). D'après ces observations, les hêtres à fibres torsées lévogyres sont peu courants.
18. BLIN, M., *Étude paysagère de la forêt de Soignes*. Rapport de convention BE - ONF Bureau d'étude Bourgogne-Champagne-Ardenne, Dijon, 2012, 305 pages.
19. Le « Beau Hêtre » était implanté sur le Canton Pittoresque de Belle Étoile. Il fut dédié le 15 juin 1897 au comte Amédée Visart de Bocarmé, président du Conseil supérieur des Forêts ainsi que de la Société centrale forestière de Belgique (actuellement Société royale forestière de Belgique) et fut renversé par le vent la nuit du 14 au 15 novembre 1969. À cette date, il était âgé de 295 ans (âge estimé). Sa circonférence à 1,5 m était de 4,75 m. La hauteur du fût (jusqu'à la première branche) était de 21 m pour un volume d'un peu plus de 27 m³. Sa hauteur totale était de 46 m pour un volume bois fort (tout le bois de plus de 7 cm de diamètre) de 43,9 m³. Il était mesuré régulièrement depuis 1897. Son accroissement moyen en circonférence sur la période 1897-1969 était de 1,42 cm. Lors de sa chute, il entraîna une galette racinaire de 5 m de diamètre et de 80 cm d'épaisseur (LIÉNARD, U. et STEENACKERS, J., « En forêt domaniale de Soignes, la fin du Hêtre Visart », *Les Naturalistes Belges*, n° 52, 1971, p. 31-38).
20. FETERMAN, G., « Préserver et faire connaître : conclusion », *Arbres remarquables, arbres remarquables, op. cit.*, (p. 123-126), p. 124.
21. GRANET, A.-M., *op. cit.*, p. 65.
22. *Ibidem*, p. 72-73.
23. LE LAY, Y. F., *op. cit.*, p. 58-59.
24. FETERMAN, G., *op. cit.*, p. 124.

Remarkable trees in the Sonian Forest.

Identification, preservation and promotion.

Remarkable trees in the forest are a considerable natural heritage, mostly unsuspected because they are often "hidden in plain sight" and do not at first glance appear to represent what most people think is a remarkable tree. At the start of the 2000s, an inventory of remarkable trees in the Brussels part of the Sonian forest was started, culminating 10 years later in a first designation list. The *Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes* (association to protect trees in the Sonian Forest) was asked to actively participate in drawing up this reference list.

The aim of the article is to provide a definition of a remarkable tree as well as set out the approach used to draw up an inventory.

Two approaches exist concurrently for defining a remarkable tree: one based on the morphological characteristics of the tree, the other being more normative and scientific and used in the framework of regional and national inventories. The approach used, based on "emotional shock", has evolved over the years, as has the concept of remarkable tree, and this has allowed a definitive list to be created, although as it deals with living things it will continue to evolve.

The interest in observing remarkable trees in a forest setting is precisely to be found in the opportunity that is offered to us to monitor them throughout their natural cycle, from young seedlings to trees that are several centuries old and in various stages of decomposition.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseque

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Paulo Charruadas, Bruno Campanella,
Mimi Debruy, Yannick Devos,
Paula Dumont, Patrick Huvenne,
Wim Lambrechts, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Isabelle Leroy, Marc Meganck,
Jean-François Plumier,
Grégory Reinbold, Karim Sartou,
Blanche Tirtiaux, Bart Vanmontfort,
Brigitte Vander Bruggen,
Stéphane Vanwijnsbergh,
Anne-Sophie Walazyc.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre urbain, Olivia Bassem,
Ann Degraeve, Sylvianne Modrie.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AGR – Archives générales du Royaume
APR – Archives du Palais royal
ARB – Académie royale de Belgique
ARP – Archives René Pechère
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CEBE – Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl
CDBDU – Centre de Documentation
de Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments et
des Sites
IRSN – Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB – Musées royaux des beaux-arts
de Belgique
ONF – Office National des Forêts
SPRB – Service public régional
de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/004

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
« Erfgoed Brussel ».